

PRISE DE PAROLE DU JEUDI 16 MARS 2023

Depuis le 19 janvier, lors de huit journées de grève et de manifestations appelées par l'intersyndicale, les salarié·es, jeunes, retraité·es, et plus largement toute la population ont massivement exprimé leur rejet du projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Ce mercredi, plus d'1,5 million de personnes ont manifesté.

Ce refus très majoritaire du report de l'âge de départ en retraite à 64 ans et de l'allongement de la durée de cotisation est confirmé avec constance : 70% de la population et 94% des actifs sont opposés à cette réforme.

Le gouvernement a usé de tous les artifices constitutionnels pour que les débats parlementaires soient limités. Cette attitude relève du déni démocratique, au mépris de l'expression très majoritaire de la population et de la démocratie sociale, elle est aussi indigne que dangereuse.

Ce jeudi 16 mars, les secrétaires généraux et présidents des organisations syndicales nationales tiennent une conférence de presse devant l'Assemblée nationale à 12h30, en même temps que nous devant la préfecture.

L'intersyndicale appelle solennellement les parlementaires à voter contre le projet de loi. Ce refus serait ainsi conforme à la volonté générale qui s'est exprimée largement dans le débat public.

L'intersyndicale soutient et se félicite de la détermination des jeunes, des travailleuses et travailleurs de tous les secteurs professionnels mobilisés et les invite à poursuivre les actions ce 16 mars journée de l'examen de cette réforme à l'Assemblée Nationale.

L'intersyndicale nationale se réunira à nouveau à l'issue de l'examen du projet de loi.

Cette réforme est la première qui impact directement le temps espéré passer à la retraite en diminuant celui-ci pour bon nombre de travailleurs et de travailleuses. En effet, si la réforme Touraine avait partiellement lié l'augmentation de la durée de cotisation à l'augmentation de l'espérance de vie, les modifications proposées dans la réforme Macron entraîneraient un raccourcissement de la durée passée en retraite et dépasseraient les gains d'espérance de vie. Ainsi, la durée moyenne passée à la retraite ne devrait pas cesser de diminuer.

Le gouvernement tente de nous faire croire que cet allongement du temps passé au travail doit permettre d'obtenir de meilleures pensions. Là encore, rien n'est moins vrai.

D'abord, rappelons qu'à l'heure actuelle, 40% des femmes et 32% des hommes partent avec une carrière incomplète. Du fait du recul de l'âge de départ, il

sera donc encore plus compliqué d'avoir une carrière complète. Et qui dit carrière incomplète dit pensions qui baissent.

Ensuite, pour ceux qui ont la chance de bénéficier d'une carrière complète, donc d'une retraite à taux plein, l'étude d'impact évalue entre 0,3% et 1,5% les augmentations de pensions introduites par l'allongement de la durée du travail. **Le gouvernement essaye-t-il sérieusement de nous faire croire que cela en vaut la peine ?**

Le déficit annoncé de notre système de retraite représente une goutte d'eau dans l'océan, il se chiffrerait environ à 12 milliards d'euros en 2027. Si ce chiffre peut paraître élevé, il faut relativiser son importance par rapport à la masse que représente le système de retraites qui assure le versement d'environ 370 milliards d'euros de pension par an. Les 12 milliards ne représentent donc que 3% du total.

Parallèlement, **les aides publiques aux entreprises de 200 milliards d'€ représentent quasiment 17 fois le déficit annoncé des retraites !** Où est vraiment le danger ?

En même temps qu'il crie au péril du système actuel, le gouvernement s'évertue à instiguer l'idée qu'une partie de la solution résiderait dans le fait de travailler plus longtemps, pour apporter plus de recettes, donc en reculant l'âge de départ à la retraite. Pour effectivement rapporter des cotisations supplémentaires, encore faudrait-il que les seniors aient la possibilité d'être en emploi, puisqu'à 60 ans, seul un actif sur deux est encore en activité, l'autre moitié se répartissant entre chômage et invalidité.

En effet, le patronat conjugue refus d'embaucher des salariés après 50 ans, et plans de départ volontaires à destination des plus anciens car considérés trop coûteux pour les entreprises.

Mais aussi, le travail abîme. Les conditions de travail difficiles (bruit, froid, travail posté, etc...) et la répétition très fréquente de certains gestes ou de certaines postures finissent souvent par entraîner une impossibilité à travailler et c'est l'invalidité. Reculer l'âge de la retraite, sans une prise en compte sérieuse de la pénibilité, c'est garantir une augmentation des invalidités.

Qu'on ne s'y trompe pas, le gouvernement n'entend rien faire pour contraindre les employeurs à embaucher des salariés après 50 ans ou restreindre les plans de départs volontaires.

De la même manière, les ambitions du gouvernement en matière de carrières longues et de pénibilité sont grandement insuffisantes pour espérer lutter contre l'augmentation de l'invalidité induite par cette réforme.

Dans tous les cas, ces seniors qui ne sont plus au travail car licenciés ou en invalidité viendront impacter soit le budget de l'assurance chômage soit celui de la sécurité sociale **à hauteur d'au moins 5 Milliards d'euros !**

Ce n'est donc pas du côté de la solidité financière du système qu'il faut chercher les véritables motivations de la réforme : il s'agit en réalité de réduire la contribution de l'État au financement des retraites pour financer de nouvelles baisses d'impôts pour les entreprises !

Le gouvernement s'entête et a choisi de piétiner la démocratie pour poursuivre sa politique au service des plus riches, ceux qui détiennent la grande partie des richesses quitte à creuser les inégalités.

Représentants légitimes du monde du travail, l'ensemble des syndicats, est unanime et résolument opposé à cette contre-réforme. L'intersyndicale nationale, représentant des millions de travailleurs, a essuyé le mépris du président de la république qui a refusé leur demande de rendez-vous

Dans le même esprit de mépris et de brutalité, le gouvernement a décidé d'utiliser la procédure du «vote bloqué» au Sénat, outil jamais utilisé sous la Ve république. En effet l'article 44.3 est au Sénat ce que le 49.3 est à l'Assemblée nationale. Il y a donc eu un vote groupé, et n'ont été votés que les amendements acceptés par le gouvernement.

Le gouvernement et ceux des parlementaires, qui sont les alliés du patronat, veulent maintenant aller au bout, quitte à revenir devant l'Assemblée Nationale en actionnant un onzième « 49-3 » !

Scandale démocratique pur !

Notre mobilisation historique contre ce projet mortifère doit être prise en compte par l'assemblée nationale, en particulier par les députés qui tiennent leurs mandats du vote des citoyens.

Nous continuerons à affirmer de notre refus de nous faire voler 2 ans de vie.

Votée ou imposée par le 49-3 nous resterons aux cotés des travailleuses et travailleurs pour défendre leurs droits et empêcher la mise en application de la loi grâce aux grèves massives et aux blocages. L'intersyndicale nationale va se réunir et décider des suites à donner.

Nous ne céderons pas !